L'ACTUALITE INTERNATIONALE

INTERNATIONAL FEDERATION OF ACCOUNTANTS

L'IFAC salue la nomination de Julia Rendschmidt à la direction de l'IFIAR

L'IFAC se félicite de la nomination de Julia Rendschmidt au poste de directrice exécutive de l'International Forum of Independent Audit Regulators (IFIAR), à compter du 1er octobre.
Mme Rendschmidt est actuellement chef de la division des affaires européennes et internationales de l'organisme allemand de surveillance de l'audit (AOB), où elle a joué un rôle clé en tant que régulateur national. Elle représente également l'Allemagne au conseil d'administration de l'IFIAR et au niveau plénier au sein du Comité des organismes européens de surveillance de l'audit (CEAOB).
Pour en savoir plus cliquez ici

L'IFAC annonce que le Congrès mondial (WCOA) se tiendra en novembre 2026 à Séoul

L'IFAC a annoncé que le World Congress of Accountants (WCOA) se tiendra du 17 au 20 novembre 2026 à Séoul, en Corée du Sud. L'Institut coréen des experts-comptables agréés (KICPA) et l'IFAC accueilleront les professionnels comptables du monde entier pour cet événement qui rassemble des représentants d'organisations comptables professionnelles (PAO) de plus de 100 pays. Ce Congrès Mondial 2026 marque le lancement d'un nouveau format, biennal et auquel les participants sont invités à assister virtuellement. La participation en personne se fera sur invitation seulement et réunira certains des leaders les plus expérimentés et les plus visionnaires de la profession mondiale, qui auront l'occasion d'assister à des séances plénières, à des tables rondes et à des événements de réseautage, afin de favoriser la collaboration et l'échange de connaissances entre les professionnels de divers secteurs. Le congrès abordera les thèmes de la durabilité, l'IA et l'attractivité de la profession comptable. M. Woon-Youl Choi, Président de la KICPA, s'est déclaré ravi que Séoul ait été choisie comme ville hôte de la WCOA 2026 ; KICPA travaillera en étroite collaboration avec l'IFAC, de la conception du programme à la livraison sur place, afin d'assurer une expérience enrichissante et de haute qualité pour tous les participants.
Pour en savoir plus cliquez ici

IFAC - Communiqué de presse – 15 et 25 août 2025

CONSEIL INTERNATIONAL DES NORMES D'AUDIT ET D'ASSURANCE (IAASB)

L'IAASB met en ligne de nouveaux supports à la mise en œuvre d'ISSA 5000

L'IAASB a publié deux nouvelles ressources pour faciliter l'adoption et à la mise en œuvre de la Norme internationale d'assurance de la durabilité (ISSA) 5000, *Exigences générales relatives aux missions d'assurance de la durabilité* :

- une ventilation des éléments de la norme ISSA 5000 qui s'appliquent d'une part aux missions d'assurance limitée et d'autre part aux missions d'assurance raisonnable, afin

d'aider les organismes de réglementation, les normalisateurs et d'autres intervenants à identifier plus facilement les exigences qui s'appliquent ;

- une Foire aux questions (FAQ) sur les normes ISAE 3000 (révisée) et ISAE 3410, précisant que, pour les territoires qui adoptent les normes de l'IAASB, les normes ISAE 3000 (révisée) et ISAE 3410 ne s'appliqueront plus aux missions d'assurance de la durabilité une fois que la norme ISSA 5000 entrera en vigueur en décembre 2026 ; cette FAQ vise à soutenir une transition en douceur et une application cohérente de la nouvelle norme.

Ces publications soulignent l'engagement de l'IAASB à soutenir l'adoption et la mise en œuvre de la norme ISSA 5000 et à favoriser des pratiques d'assurance de la durabilité de haute qualité et cohérentes à l'échelle mondiale.

Pour en savoir plus cliquez ici

L'IAASB organise en octobre trois webinaires sur la mise en œuvre d'ISSA 5000

L'IAASB organise une série de webinaires mondiaux en trois parties conçus pour aider les praticiens de l'assurance de la durabilité, les cabinets, les normalisateurs et les organisations professionnelles à adopter, mettre en œuvre ou appliquer la Norme internationale d'assurance de la durabilité (ISSA) 5000, *Exigences générales relatives aux missions d'assurance de la durabilité.* Les organismes de réglementation et de surveillance et les autres parties prenantes (préparateurs, responsables de la gouvernance ou utilisateurs de l'information sur le développement durable) peuvent également s'inscrire aux webinaires *ISSA 5000 in Focus*, qui guideront les participants à travers ISSA 5000, de l'acceptation de la mission, l'évaluation des risques, la conception et la mise en œuvre des procédures, à la conclusion et au rapport.

Chaque webinaire comprend une explication des exigences d'ISSA 5000 avec des informations pratiques sur la mise en œuvre et des exemples concrets. Au cours des trois sessions, les participants pourront :

- Comprendre les concepts, le champ d'application et la portée de la norme ISSA 5000.
- Améliorer leur compréhension des exigences de la norme ISSA 5000, y compris en abordant les questions d'assurance qui peuvent être particulièrement difficiles, telles que l'importance relative et les considérations relatives à la chaîne de valeur.
- Explorer les pièges courants et comment les surmonter.
- Interagir directement avec les experts de l'IAASB lors des séances de questions-réponses.

Les webinaires seront diffusés via Zoom et en direct sur YouTube.

Pour en savoir plus cliquez ici

IAASB - Communiqués de presse – 14 et 25 août 2025

L'IAASB adopte une nouvelle définition d'*entité cotée en Bourse* conforme au Code de déontologie de l'IESBA

L'IAASB a publié des modifications de portée limitée à ses normes visant à réviser la définition d'entité cotée afin de l'aligner sur celle du Code de déontologie des professionnels comptables de l'IESBA (y compris les normes internationales d'indépendance). La nouvelle définition modifiera les Normes internationales de gestion de la qualité et les Normes internationales d'audit, tout en reconnaissant le rôle que jouent les normalisateurs et les organismes de réglementation locaux dans la définition des entités cotées en Bourse (*publicly traded entities*) pour leurs juridictions. De plus, les modifications apportées à la Norme internationale de mission d'examen 2400 (révisée*), Missions d'examen d'états financiers historiques,* visent à s'aligner sur le Code de déontologie de l'IESBA en ce qui concerne certaines publications sur l'application des exigences en matière d'indépendance.

Ces modifications entrent en vigueur pour les missions visant les périodes ouvertes à compter du 15 décembre 2026. Cette date d'entrée en vigueur est alignée sur les dates d'entrée en vigueur des normes récemment révisées de l'IAASB sur la continuité de l'exploitation et la fraude, ISA 570 (révisée en 2024) et ISA 240 (révisée), respectivement. Ensemble, ces normes apportent une réponse plus forte et mieux coordonnée aux risques de fraude et de difficultés financières.
Tout au long de l'élaboration de ces modifications, l'IAASB a maintenu une collaboration et une coordination étroites avec l'IESBA, en s'efforçant d'harmoniser, dans toute la mesure du possible, les concepts clés des normes de l'IAASB et de l'IESBA.
Pour en savoir plus cliquez ici

IAASB - Communiqué de presse – 1er septembre 2025

CONSEIL INTERNATIONAL DES NORMES POUR LE SECTEUR PUBLIC (IPSASB)

L'IPSASB publie des amendements à ses normes suite à l'application d'IPSAS 46

L'IPSASB a publié des *amendements aux normes IPSAS à la suite de l'application de la norme IPSAS 46, Évaluation*, qui a introduit une nouvelle base d'évaluation pour le secteur public appelée *valeur opérationnelle actuelle (current operational value)*, une approche de mesure propre au secteur public conçue pour refléter la valeur des actifs utilisés pour fournir des services, plutôt que pour générer des liquidités. Ces amendements, issus d'une réflexion sur la façon dont la valeur opérationnelle actuelle peut s'appliquer à l'ensemble des normes IPSAS existantes, visent à améliorer la manière dont les gouvernements et les entités du secteur public déclarent la valeur des actifs qu'ils utilisent pour fournir des services, en proposant une approche intégrée de l'évaluation, et donnent aux utilisateurs des états financiers du secteur public des informations d'évaluation plus pertinentes et représentatives grâce à une application plus large des indications d'évaluation propres au secteur public.
Les modifications comprennent l'introduction de la valeur opérationnelle actuelle dans les normes IPSAS 12, *Stocks*, et IPSAS 21, *Dépréciation des actifs non générateurs de trésorerie*, l'ajout d'une définition des estimations comptables à la norme IPSAS 3, *Méthodes comptables, modifications des estimations comptables et erreurs*, et l'amélioration de la terminologie dans les informations à fournir sur l'évaluation de la valeur actuelle. Ces modifications entrent en vigueur le 1er janvier 2028. Une application anticipée est autorisée.
Pour en savoir plus cliquez ici

IPSASB - Communiqué de presse – 14 août 2025

CONFEDERATION OF ASIAN AND PACIFIC ACCOUNTANTS

La CAPA met en ligne sa Newsletter d'août 2025

La CAPA propose une série de webinaires gratuits sur l'attractivité de la profession comptable où seront partagées des expériences de stratégies collaboratives pour remédier à la pénurie de talents dans la profession comptable en Asie. Grâce à un dialogue ouvert et à l'échange d'idées, la série vise à soutenir le développement d'un cheminement de carrière plus attrayant, accessible et durable pour les professionnels de la comptabilité actuels et futurs.
Pour en savoir plus cliquez ici

CAPA - Communiqué de presse – 26 août 2025

L'ACTUALITE EUROPEENNE

ACCOUNTANCY EUROPE

ACE publie une analyse sur les instruments financiers, des attentes des autorités de surveillance aux exigences en matière de rapports financiers

Les états financiers constituent une contribution importante à la surveillance prudentielle bancaire. Il existe toutefois des objectifs différents entre les attentes des autorités de surveillance, qui visent principalement à assurer la stabilité et la solvabilité des banques soumises à la surveillance prudentielle, et les obligations d'information financière, dont l'objectif est de fournir des informations utiles à la prise de décision pour un large éventail d'utilisateurs. La publication d'ACE met en évidence d'importants domaines de convergence entre les deux, ainsi que les limites à une harmonisation complète.

Pour en savoir plus cliquez ici

ACE - Communiqué de presse – 1er septembre 2025

INSTITUT DES REVISEURS D'ENTREPRISES (Belgique)

L'IRE met en ligne sa Newsletter d'août 2025

Dans sa dernière publication des *Chroniques de l'IRE*, l'institut belge revient sur l'adoption le 30 juillet 2025 par la Commission européenne (CE) d'une recommandation concernant la norme volontaire de publication d'informations de durabilité pour les petites et moyennes entreprises (VSME), qui permet aux micro-entreprises et aux PME de communiquer de manière simplifiée et cohérente sur les questions ESG et de répondre aux requêtes émanant d'institutions financières ou de grandes entreprises. Bien que la norme VSME ait été élaborée initialement en tant que norme volontaire de reporting à destination des entreprises de moins de 250 salariés et qui ne relèvent pas de la Directive CSRD, cette nouvelle norme peut s'avérer pertinente pour un bien plus grand groupe d'entreprises, compte tenu de l'initiative Omnibus de la Commission visant à réduire drastiquement le nombre d'entreprises soumises à la CSRD.
La norme VSME contient deux modules :

- Le module de base, se compose de 11 publications axées sur les principaux indicateurs de durabilité qui sont le plus demandés par les partenaires de la chaîne de valeur, tels que les émissions du scope 1 et 2 ainsi que les informations en matière de lutte contre la corruption.
- Le module narratif, se compose quant à lui de 9 publications complémentaires, souvent demandées par les banques, les investisseurs et les partenaires dans la chaîne de valeur, comme par exemple les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et les plans de transition, la description des pratiques ESG ou des futures initiatives.

Dans un questions-réponses (Q&A) publié avec la recommandation d'approbation de la norme VSME, la Commission s'est abstenue de se prononcer sur la future norme volontaire pour les entreprises qui, à la suite d'Omnibus, ne relèveront pas de la CSRD, déclarant qu'elle « ne peut, à ce stade, exclure que certaines modifications seront nécessaires » en fonction de l'accord définitif sur le champ d'application de la CSRD et la révision définitive des normes ESRS.

Pour en savoir plus cliquez ici

IBR-IRE - Communiqué de presse – 21 août 2025